

**SYNDICAT MIXTE DE  
TRANSPORT INTERURBAIN****-----  
COMITE SYNDICAL**

N° 2018-024/SMTI

du 18 juin 2018

**DELIBERATION****autorisant le président à lancer un appel d'offres public de prestations de transport pour le lot n°11 correspondant à la ligne Nouméa-Kouaoua-Nouméa**

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;

Vu la délibération n° 2008-135/APN du 20 juin 2008 relative à la participation de la province Nord au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 36-2008/APS du 27 juin 2008 relative à la participation de la province Sud au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 450 du 30 décembre 2008 du congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à la création d'un syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;

Vu la délibération n° 2017-005/SMTI du 18 avril 2017 autorisant le président à lancer un appel d'offres de prestations de conduite nécessaires pour l'exploitation des lignes interurbaines ;

Vu la délibération n° 2017-039/SMTI du 12 octobre 2017 désignant le président et vice-président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu la délibération n° 2017-070/SMTI du 14 novembre 2017 désignant le président et les délégués titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission technique de dépouillement du syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu la délibération n° 2018-001/SMTI du 6 mars 2018 attestant la nomination des délégués titulaires et suppléants du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu la délibération n° 2018-002/SMTI du 6 mars 2018 modifiant la délibération n°2017-070/SMTI du 14 novembre 2017 désignant le président et les délégués titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission technique de dépouillement du syndicat mixte de transport interurbain ;

Vu les statuts du syndicat mixte de transport interurbain, et notamment son article 9 ;

Vu le rapport de présentation n° 2018-024/SMTI,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup> :** Le comité syndical autorise le Président du syndicat mixte à lancer un appel d'offres public de prestations de transport pour le lot n°11 correspondant à la ligne Nouméa-Kouaoua-Nouméa.

**Article 2 :** Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

**Article 3 :** Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 18 juin 2018.

Un membre,  


Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

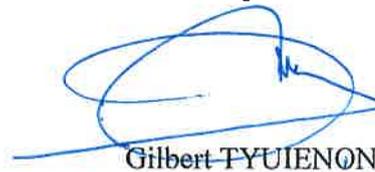
  
Gilbert TYUIENON

La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le  
transmise pour publication au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 05/07/18 ,

et rendue exécutoire le 04/07/2018 .



Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain

  
Gilbert TYUIENON

Ampliations :

- Haut-commissariat 1
- Nouvelle-Calédonie 1
- Province Nord 1
- Province Sud 1
- Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie 1
- Archives 3

Quorum :

- Membres en exercice : 6
- Membres présents : 4
- Membres représentés : 2
- Suffrages exprimés : 6
  
- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstentions : 0